



CHARTRE ACHATS  
RESPONSABLES

# Préambule

La prise en compte des enjeux du développement durable transforme profondément les processus et les pratiques de l'entreprise.

Désormais, celle-ci doit assumer sa responsabilité sociale et environnementale, repenser l'impact de ses opérations, l'orientation de sa stratégie et les relations qu'elle entretient avec ses parties prenantes.

Dans ce contexte, le système de management du Groupe Idex, en s'appuyant sur une forte autonomie et responsabilité des pôles opérationnels, a dès les années 1980, pris en compte la dimension environnementale aux côtés des dimensions sociale et économique.

Le Groupe Idex a le privilège de pouvoir faire converger sa mission d'entreprise, la maîtrise des énergies et des émissions polluantes, et les aspirations citoyennes de ses collaborateurs et partenaires.

Elle participe ainsi à la préservation de la planète et des besoins des générations futures.

Cette politique est dans l'ADN du Groupe Idex car elle représente un levier d'innovation et de création de valeur tout en anticipant les besoins et la volonté de ses clients, les objectifs des communautés, les ambitions et valeurs de ses collaborateurs ainsi que les initiatives et contraintes de ses fournisseurs.

Nos fournisseurs sont indispensables à notre succès : il est du devoir du Groupe Idex de s'approvisionner en produits et services aux meilleurs standards de qualité et de traçabilité et de respecter les normes les plus contraignantes RSE (Responsabilité Sociale et environnementale) ; normes que nous souhaitons appliquer à nos partenaires.

Afin de limiter ses impacts environnementaux, sociaux et sociétaux tout au long de sa chaîne de valeur et d'approvisionnement, le Groupe Idex souhaite adopter un comportement responsable avec ses fournisseurs et prestataires et s'engage dans la mise en œuvre d'une démarche d'achats responsables.

Cette démarche a été initiée sous l'impulsion directe du Président du Groupe Idex, à travers la signature en juin 2013 de la Charte des Relations Fournisseurs Responsables (ci-jointe en annexe) et que chaque

fournisseur du Groupe Idex est encouragé également à signer.

Forte de sa pratique éthique et de ses expériences depuis plus de cinquante ans, le Groupe Idex s'engage à atteindre, tant pour le patrimoine dont la gestion des énergies lui est confiée, que pour le fonctionnement propre de l'entreprise, les performances suivantes :

- sensibiliser ses parties prenantes aux enjeux environnementaux et sociaux des métiers de l'énergie, du Facility Management et des autres métiers du Groupe Idex,
- s'assurer que ses pratiques d'achats correspondent aux attentes du Groupe Idex en termes de RSE et de qualité,
- bâtir des relations partenariales avec ses prestataires sur la RSE,
- mettre en place les indicateurs permettant de favoriser le comportement responsable des collaborateurs du Groupe Idex et des fournisseurs/prestataires,
- s'engager dans un processus d'amélioration continue.

La Charte d'Achats Responsables traduit les engagements du Groupe Idex, à tous niveaux du Groupe, et définit ses attentes vis à vis de ses fournisseurs et prestataires sur des aspects clés de la RSE et de la Charte des Relations Fournisseurs Responsables :

- la santé et la sécurité ;
- l'éthique et la transparence ;
- les conditions de travail et la diversité ;
- l'environnement ;
- l'innovation sociale, sociale et environnementale.

La Charte d'Achats Responsables représente donc un document de référence tant pour les collaborateurs d'Idex que pour ses fournisseurs et prestataires.

En y adhérant, le Groupe Idex et son fournisseur ou prestataire s'engagent à respecter les principes et les obligations qui y sont fixés et formalisent leur volonté de travailler ensemble pour améliorer la qualité éthique, économique, sociale et environnementale de leurs activités.

La Charte d'Achats Responsables prend effet à sa date de signature et pendant toute la durée de la relation commerciale avec le fournisseur ou prestataire.

Thierry Franck de Préaumont  
Président



---

## Respect de la législation

---

En préambule, et a minima, le fournisseur/prestataire doit respecter toutes les lois et réglementations applicables au pays dans lequel il exerce, sur le domaine d'activité concerné.

En aucun cas le Groupe Idex n'est responsable d'un quelconque manquement à cette règle.

---

## Santé et sécurité

---

Le Groupe Idex est engagé dans l'amélioration de la protection de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs et parties prenantes.

Le Groupe Idex a mis en place un système de management de la sécurité ainsi que des moyens matériels, de formation et d'accompagnement afin de réduire ses taux de fréquence et de gravité.

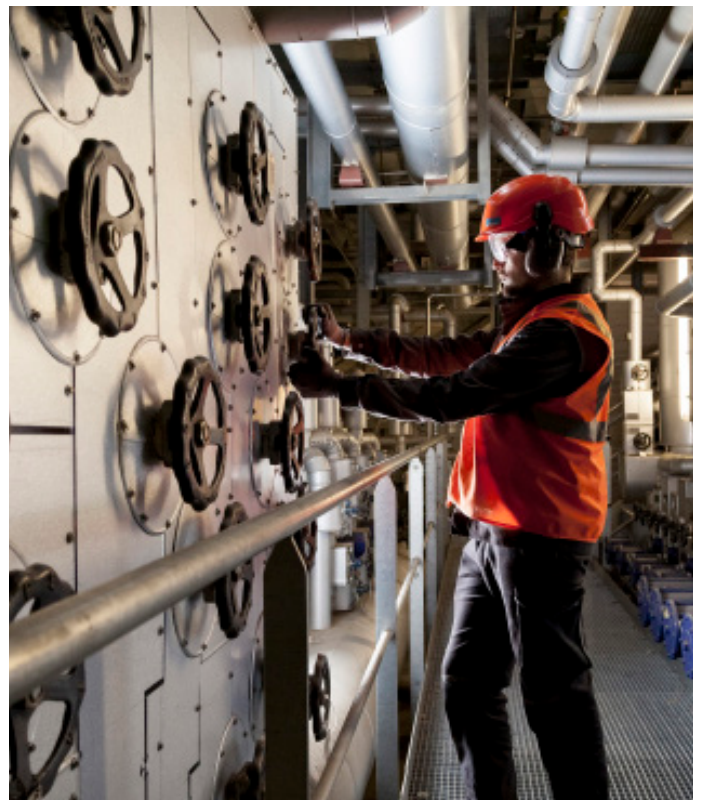
Le Groupe Idex attend de ses fournisseurs et prestataires qu'ils assurent un environnement de travail sain et sûr pour leurs collaborateurs.

Les produits et services doivent être conçus, fabriqués et livrés avec la constante préoccupation de la sécurité et de la santé des collaborateurs et clients.

Ainsi, chaque fournisseur ou prestataire devra démontrer son niveau d'engagement, la performance en matière de santé et sécurité constituant un critère important pour le Groupe Idex lors de la sélection de fournisseurs ou prestataires.

Le fournisseur ou prestataire s'engage à :

- respecter l'ensemble des obligations qui lui sont imposées par toute disposition légale en la matière ;
- disposer d'un système de management « santé et sécurité » adapté à la nature et à la taille de ses activités ;
- équiper ses collaborateurs d'Équipements de Protection Individuelle adaptés à l'environnement de travail ;
- mettre en place un processus d'assurance qualité afin de détecter des défauts, informer le Groupe Idex de manière transparente et exhaustive, analyser les causes et facteurs déclenchant et à prendre des actions correctives ;
- fournir tout certificat complété par des collaborateurs formés et habilités aux inspections sécurité.



---

## Ethique et transparence

---

Le Groupe Idex souhaite développer des relations partenariales avec ses fournisseurs et prestataires concernant la RSE, reposant sur les principes d'équité, d'honnêteté et de transparence.

A cette fin, le Groupe Idex s'engage à :

- diffuser à l'ensemble de ses collaborateurs sa Charte Ethique, qui rappelle notamment les règles du Groupe concernant la lutte contre la corruption et le conflit d'intérêts, ainsi que le respect de la concurrence et du principe d'équité dans les relations avec ses fournisseurs et prestataires ;
- sensibiliser ses équipes à ces engagements éthiques et s'assurer de leur respect.

Le fournisseur ou prestataire s'engage à :

- respecter les principes éthiques du Groupe Idex décrits dans sa Charte Ethique (disponible sur le site internet) et contribuer à la lutte contre la corruption et le conflit d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs ;
- ne pas avoir de comportement anti-concurrentiel, pour quelque raison que ce soit ;
- ne pas divulguer des informations confidentielles à des concurrents du Groupe Idex ;
- éviter tout abus de position dominante, pour quelque bénéfice que ce soit ;
- ne pas dénigrer ses concurrents ou ceux du Groupe Idex ;
- partager, en toute transparence, avec le Groupe Idex les informations extra-financières qu'il jugerait utiles pour co-construire une démarche de progrès continue (comme par exemple les indicateurs santé et sécurité, l'empreinte carbone, l'engagement en faveur de la biodiversité, etc.).

Il est notifié que ces règles n'ont pas vocation à prévaloir sur les contrats signés entre le Groupe Idex et le fournisseur/prestataire si ces derniers sont plus restrictifs.

---

## Conditions de travail et diversité

---



Le Groupe Idex a la volonté de respecter des standards éthiques de conditions de travail exigeants.

A ce titre, il s'engage à lutter contre le travail clandestin (à travers la plateforme Actradis) et à améliorer la traçabilité sociale de ses principales références produit.

Le Groupe Idex attend autant de ses fournisseurs et prestataires qui, outre les réglementations nationales et locales, doivent respecter les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et s'engager à les faire respecter tout au long de leur chaîne de valeur.

Le Groupe Idex est également engagé dans la promotion de l'égalité des chances et lutte, par ailleurs, contre toute forme de discrimination et demande à ses fournisseurs ou prestataires de faire de même.

---

## Environnement

---

La maîtrise des impacts environnementaux est un aspect fondamental de la politique RSE du Groupe Idex.

Le Groupe Idex est certifié ISO 50001 (efficacité énergétique) et demande à ses fournisseurs/prestataires de développer et de commercialiser des produits moins gourmands en énergie et moins contributeurs d'émissions de gaz à effet de serre.

Le Groupe Idex est certifié ISO 14001 ; à ce titre, toute action sur les sites, chantiers, unités de production du Groupe Idex effectuée par le fournisseur/prestataire doit respecter les engagements de cette norme.

En parallèle, le fournisseur ou prestataire s'applique à réduire ses impacts environnementaux et à mettre en place toutes les initiatives vertueuses qui sont à sa portée.



---

## Responsabilité sociale

---



Afin d'assurer la diversité de ses fournisseurs et prestataires, le Groupe Idex développe l'activité sur les territoires sur lequel il est engagé, à travers des partenariats avec des TPE/PME locales et ou régionales.

Le Groupe Idex est attentif au respect de la proportion des travailleurs en situation de handicap mais également toute initiative concernant des populations éloignées du marché du travail (situation d'insertion, emploi population carcérale, jeunes publics peu formés, ...)

Les fournisseurs/partenaires sont incités à faire travailler leur écosystème local afin de générer de l'emploi, de l'insertion dans le respect des normes environnementales en vigueur.

---

# Application

---

## Intégration de la Charte d'Achats Responsables au processus achats du Groupe Idex

La Charte d'Achats Responsables signée par le Groupe Idex sera communiquée préalablement à toute intervention ou prestation du fournisseur ou prestataire commandée par le Groupe Idex, dans les dossiers de consultation, les demandes de devis ou la remise du cahier des charges.

Elle sera présentée au fournisseur ou prestataire pour adhésion dans le cadre de toute relation commerciale et annexée, le cas échéant aux contrats ou marchés de travaux.

Intégration de la Charte d'Achats Responsables au processus de management du fournisseur ou du prestataire

Afin de respecter la Charte d'Achats Responsables, le fournisseur ou prestataire s'attache à gérer convenablement ses impacts environnementaux et sociaux tout au long de sa chaîne de valeur et intègre les engagements pris dans son processus de management.

Certaines actions peuvent être nécessaires, dont :

- l'accessibilité de documents écrits ;
- l'identification de personnes responsables pour l'implémentation d'actions ;
- la consolidation de données pour une analyse de la performance ;
- la mise à jour et l'accessibilité des informations appropriées (à travers la plateforme Actradis).



## Vérification et communication transparente

Le fournisseur ou prestataire renseignera, de manière honnête et transparente, tout questionnaire RSE à la demande du Groupe Idex, lors de la signature et pendant la durée du contrat.

Le fournisseur ou prestataire s'engage, dans la limite de ses règles de confidentialité internes, à fournir toutes les informations requises par le Groupe Idex dans son questionnaire RSE, y compris les documents concernant la performance extra-financière affichée d'un bien, d'un produit ou d'un service (certifications, labels, etc.) et ses bonnes pratiques pertinentes.

Le fournisseur ou prestataire fera ses meilleurs efforts pour assurer la traçabilité de ses produits et matières premières.

Le cas échéant, et si le Groupe Idex considère utile d'obtenir davantage d'informations sur l'origine d'un produit ou d'une matière première, le fournisseur ou prestataire facilitera l'obtention de ces données complémentaires.

Afin de constituer une base pour l'établissement d'un plan de progrès co-construit avec le fournisseur, des audits sur sites pourront être réalisés par les équipes du Groupe Idex ou par des prestataires indépendants.